

# Comité d'Accompagnement de FLAUREA CHEMICALS et de HOGANAS BELGIUM

## PROCES VERBAL

REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2017

GPR, SAN&FBE, VRA, MRE, EMU, BVE, VDE

### Présents:

#### **Pour le groupe des riverains:**

Monsieur Serge COUPE, - ATH  
Monsieur Bernard VERHAEGHE, - ATH  
Monsieur Philippe DELEHOUEZEE, - ATH  
Monsieur Marc RENARD, - ATH  
Madame Nathalie VANCASTER, - ATH

#### **Pour le groupe des entreprises:**

Monsieur Joël PICARD, FLAUREA CHEMICALS Président - ATH  
Monsieur Julien BAILLON, FLAUREA CHEMICALS Directeur - ATH  
Madame Emmanuela MÜRER, FLAUREA CHEMICALS Assistante de Direction - ATH  
Monsieur Serge COLINET, FLAUREA CHEMICALS Chef de Section - ATH  
Monsieur Vincent RASNEUR, HÖGANÄS BELGIUM Directeur Général - ATH

#### **Pour le groupe autorités et administrations:**

Monsieur Raymond VIGNOLE, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Echevin de l'Environnement - ATH  
Madame Véronique DESMET, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Service Environnement - ATH  
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A. - S.P.W Attaché qualifié - MONS  
Monsieur Samuel ANCIEN, SPW- RAM Inspecteur SEVESO - JAMBES  
Monsieur Fessel BENJELLOUN, SPW- RAM Responsable RAM-SPW - JAMBES  
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut.

#### **Excusés:**

Monsieur Benoît GOBEAUX, HÖGANÄS BELGIUM QCE Manager - ATH

## **Préambule**

### **Présentations**

Suite au départ à la retraite de Madame Muriel GLAUDE, j'ai été désigné officiellement, en date du 27 juillet 2017, par le Collège Provincial pour reprendre l'ensemble de ses fonctions au sein des comités d'accompagnement. J'ai la lourde et difficile tâche de reprendre, pour ce comité, la présidence qu'assurait brillamment Muriel Glaude.

Biologiste, j'ai effectué mes études à l'université de Mons, pour laquelle j'ai travaillé quelques années comme chercheur. J'ai ensuite poursuivi mon parcours dans le domaine scientifique à l'Université de Liège. J'ai rejoint au terme d'une formation de Conseiller en Environnement, une Administration communale. Responsable du Service Cadre de Vie- Environnement jusqu'à il y a peu, je gérais notamment les permis d'environnement ainsi que la problématique liée à la planification d'urgence.

C'est à la suite de ce parcours que j'ai le plaisir de vous rejoindre, ce jour. Je mettrai l'ensemble de mes compétences à la disposition du comité. Je compte bien évidemment sur votre pleine collaboration et votre soutien.

Tour de table et présentations.

### **Accueil – présences**

Monsieur GRIGNARD, sollicite l'accord de l'assemblée pour enregistrer la présente réunion à des fins de retranscription. Madame DESMET sollicite à la demande du Bourgmestre la possibilité d'enregistrer aussi. Les demandes étant approuvées, le président rappelle que le règlement d'ordre intérieur du présent comité prévoit que seul le procès-verbal validé et approuvé par l'assemblée peut être communiqué à l'extérieur. Dans l'intervalle, il est rappelé à l'assemblée qu'aucune information ne peut être diffusée à l'extérieur, sans une validation expresse de l'ensemble des membres du Comité.

Pour rappel, le fonctionnement général reste le même, un procès-verbal provisoire de la réunion sera rédigé et communiqué aux personnes présentes pour remarques, ajouts ou retraits dans les meilleurs délais. Sans retour des intervenants dans un délai de 15 jours à dater de sa réception, il sera validé automatiquement.

Dans ce cas précis et vu les délais, le procès-verbal amendé s'il échet, sera ensuite communiqué à l'ensemble des membres du comité avec la convocation de la réunion 24/10/17 et fera l'objet d'une approbation en séance. Seul ce procès-verbal ainsi approuvé pourra être rendu public et publié sur le site de la Ville

Le président informe que Mademoiselle TRENTÉSEAUX a signalé par courriel le 19/09/17 qu'elle ne ferait plus partie du comité pour des raisons personnelles.

Le président prend acte du courriel du 24/08/17 de Monsieur ERGOT, dont extrait est repris ci-dessous, signifiant le retrait de la Direction du Contrôle des Risques Chimiques du SPF du comité d'accompagnement.

*"Je tiens à vous informer que ma Direction souhaite se retirer du comité d'accompagnement de FLAUREA/HOGANAS dans le futur. Je souhaite donc être retiré des contacts en ce qui concerne les convocations aux réunions. J'ai également proposé à Monsieur Ancion d'évaluer la présence future de la cellule RAM à la place de ma Direction vu que les problématiques rencontrées en Comité sont surtout de la compétence du SPW et non du SPF."*

Monsieur GRIGNARD accueille, Messieurs BENJELLOUN et ANCION représentants la Cellule Risques des accidents Majeurs (RAM) -SPW. Il précise à l'assemblée que Monsieur ANCION en

qualité d'Inspecteur SEVESO responsable du suivi de l'entreprise FLAUREA CHEMICALS intègre le comité d'accompagnement.

**Point unique:**

**Demande de permis "plomb" de FLAUREA CHEMICALS: état d'avancement du dossier actuellement en cours, dernières nouvelles, questions-réponses**

Monsieur GRIGNARD, résume de manière succincte l'historique du dossier et reprecise le point unique de l'ordre du jour de la présente réunion extraordinaire du comité.

-Une demande de permis d'environnement a été déposée par FLAUREA CHEMICALS dont les représentant son ici présents.

-Conformément à la procédure relative au permis d'environnement, une enquête publique a été organisée par l'ADMINISTRATION COMMUNALE.

-Les observations et remarques de la population ont été formulées dans le cadre de cette enquête publique. Des riverains et représentants de riverains sont présents dans ce comité.

-Le traitement du dossier est assuré par la DGO3 représentée ici par Monsieur PRIMOSIG.

- Dans ce cadre, diverses instances sont consultées pour avis, dont notamment la cellule RAM ici représentée.

-L'autorité compétente à savoir le Collège Communal représenté par Monsieur l'Echevin de l'Environnement sera amené à décider, dans les vingt jours à dater de la réception du rapport de synthèse et de la proposition de délibération de la DGO3 (prévue théoriquement le 02/10/17).

A cet instant, la procédure est toujours en cours contrairement aux diverses publications parues dans des médias.

L'objet unique de la présente réunion étant de faire un point sur l'état du dossier, Monsieur GRIGNARD cède la parole à FLAUREA CHEMICALS.

Monsieur PICARD déclare qu'une décision a été prise et remet en séance un courrier à Monsieur PRIMOSIG. Cette décision est un retrait pur et simple du dossier et s'en explique.

Il faut savoir que ce dossier a été monté avec l'aide de personnes et d'organismes compétents, avec la volonté pour l'entreprise de faire bien les choses, et ce jusqu'au jour de la réunion assez houleuse organisée le 03/07/2017 par la Ville. Ce qui a changé pas mal de choses.

Monsieur PICARD explique que dès l'origine, tout ce qui avait été déclaré, a été modifié et déformé. Il insiste sur le fait qu'il n'a jamais, à l'exception d'une seule fois à RTL, donné d'interview aux médias (n'ayant ni été sollicité, ni entendu à la sortie de ladite réunion par les journalistes et aucun n'ayant accepté de se déplacer à l'usine suite à son invitation).

Aujourd'hui, vu le contexte, l'entreprise a décidé de retirer ce dossier et signale que l'investissement consenti, le travail effectué ainsi que les enseignements en découlant, serviront ou pourront servir dans le cadre d'une prochaine implantation sur un autre site (pas à ATH).

Par ailleurs, Monsieur PICARD ne peut pas admettre certaines choses qui ont été diffusées dans la presse ou on fait l'objet de lettre(s) ouverte(s). Il déclare formellement qu'il ne paye pas de fonctionnaire et n'a pas l'habitude d'arroser qui que ce soit.

Monsieur PRIMOSIG confirme que ces propos diffamatoires sont parfaitement inadmissibles.

Concernant la lettre remise en séance, Monsieur PRIMOSIG confirme qu'il actera le 21/09/17, la décision de FLAUREA CHEMICALS, et enverra un courrier à la commune et à l'exploitant signifiant que le rapport de synthèse ne sera pas envoyé, que la procédure est abandonnée et donc close.

Monsieur RENARD, s'interroge, s'étonne et ne comprend pas la manière dont la communication a été réalisée dans le cadre de ce dossier. Il souligne qu'une confusion inhérente aux différentes publications parues dans les médias, a été générée au sein des riverains et de la population. La presse rapportant « des bruits de retrait de dossier » alors que la demande n'avait pas été retirée.

Il rappelle aussi que le comité et notamment les riverains avaient sollicités, préalablement à la réunion du 03/07/17, et ce à diverses reprises une information de l'entreprise sur le dossier. Cela a conduit à une confusion générale et à des situations conflictuelles.

Monsieur BENJELLOUN explicite à travers un exemple similaire, l'importance de la notion de communication constante avec l'ensemble des parties et le besoin d'assurer dans le cadre de ce type de projet une information permanente vis à vis de la population et des riverains (portes ouvertes, visites, transparence de l'entreprise...).

En l'absence d'une communication claire, le risque est que les gens fabulent, imaginent des scénarii d'accidents inexistantes et que cette peur génère des blocages. Dans le cadre d'une demande similaire, de permis de classe 2, alors que l'exploitant souhaitait aussi retirer son projet face à une situation particulièrement conflictuelle, une réunion d'information a permis d'apaiser les craintes de tous et d'apporter une solution à la situation. Il conseille, dans l'intérêt de l'entreprise, de mieux communiquer à l'avenir et de rétablir la confiance avec les riverains.

Monsieur RENARD rappelle aussi que le plomb représente à Ath une source de craintes, d'où l'importance de communiquer en toute transparence.

Les riverains soulignent que vu l'absence de communication, ce dossier a versé dans l'émotionnel et a généré une réaction vive de la population, accentuée par l'essai dénoncé lors de la réunion du 3/07/17.

Monsieur RENARD rappelle que le comité des riverains n'avait pas pris de position mais avait émis, concernant le redémarrage de la ligne plomb, diverses remarques et conditions.

En réponse aux questions de Monsieur COUPE et Madame VANCASTER, il est expliqué que les différentes études, analyses et/ou contrôles font l'objet de rapports en regards de la législation. Ces rapports sont disponibles et accessibles sur base de la législation donnant l'accès à l'information en matière d'environnement. Cependant, il est utile afin d'éviter des approximations ou interprétations que cette information soit expliquée par des personnes compétentes.

Monsieur RASNEUR confirme la nécessité de transparence mais aussi de faire confiance à chacun dans son rôle et dans son domaine de compétence. Il explicite aussi qu'il est fondamental de s'appuyer sur le système en place et qu'il est essentiel de faire confiance aux diverses instances chargées tant de l'évaluation que du suivi et du contrôle (administrations, experts, organismes de contrôle, riverains et industriels).

En réponse à Monsieur VERHAEGHE, Monsieur VIGNOBLE réplique qu'il faut arrêter de fabuler et insiste vivement sur le fait que le dossier a cheminé normalement au sein de l'administration et que la Ville a respecté scrupuleusement la procédure.

Monsieur DELEHOUZEE signale que chacun doit rester dans son rôle, répète qu'il y a une procédure qui a été suivie et explicite que dans ce cadre les riverains se sont exprimés de manière massive. Il souligne que la transparence et la communication dans ce contexte sont des éléments essentiels.

A la question de Monsieur BENJELLOUN, Monsieur PICARD explique que les conséquences, pour FLAUREA CHEMICALS, de l'abandon du projet seront limitées aux personnes spécifiquement engagées sur ce projet. Cependant il signale que la publicité faite a eu un impact négatif sur notamment un client de l'entreprise.

Monsieur PRIMOSIG précise que durant la période indéfinie, la DGO3 a poursuivi son travail d'analyse du dossier. Cela a permis de recevoir des avis de diverses instances (RAM, AWAC, Département de l'eau, IPPC, ...) dont plusieurs sont défavorables. Il est donc important de retirer les enseignements de ces informations.

Monsieur PICARD confirme que tout cela représente un intérêt évident et qu'il a des enseignements à en tirer pour l'avenir.

Monsieur BENJELLOUN rappelle que la cellule RAM, travaille pour la sécurité des riverains et de l'environnement, et reste pour l'entreprise, pour les riverains, ... disponible pour toute explication concernant ce dossier ou tout autre projet.

D'autres éléments sans rapport avec l'ordre du jour ont été évoqués au cours de la réunion. Ils n'ont pas été intégrés dans ce compte rendu étant hors sujet.

A la demande de Monsieur DELEHOUZEE, Monsieur GRIGNARD précise que dans ce cadre, il n'appartient pas au comité de s'exprimer ou de faire un communiqué de presse. Ce que confirme l'assemblée.

### **Fonctionnement**

Par ailleurs, le président attire l'attention sur le fait que la réunion prévue **le 24 octobre 2017 à 18h** est maintenue.

En ce qui concerne le fonctionnement général, il est proposé et validé de fonctionner par courriel.

La base de données "adresses des membres" du comité est en cours d'actualisation. Merci de signaler les éventuelles personnes qui ne seraient plus membres de ce comité et qui apparaissent encore dans la liste de distribution.

Monsieur GRIGNARD, suite aux demandes de riverains et à la proposition de Monsieur PICARD, acte qu'il sera défini, lors de la prochaine réunion, la date et les modalités pratiques d'une visite de FLAUREA CHEMICALS par les membres du comité d'accompagnement.

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

L'ensemble des membres du comité, de manière unanime, s'associe pour remercier chaleureusement Madame GLAUDE pour la qualité de son travail au sein de cette assemblée.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants

-----

